



Déclaration de la FSU à la CCP du 11 décembre 2015

La FSU s'inquiète du retard avec lequel les fichiers ont été envoyés cette année. C'est la première fois qu'une rentrée est stabilisée au mois de décembre : nous souhaiterions des explications sur cet envoi si tardif.

De même nous nous faisons les porte-parole de nos collègues qui ont vu leur ancienneté ne pas être prise en compte et dans certaines matières, des contractuels néophytes ont été employés prioritairement : quelles en sont les raisons ? Sont-elles financières ? Dès lors qu'un non-titulaire n'est pas apparu sur les fiches de non-réemploi, il n'y a, à nos yeux, aucune raison valable pour que son emploi ne soit pas reconduit.

Malgré nos demandes réitérées, il n'est toujours pas possible qu'un groupe de travail ait lieu pour l'affectation des collègues en CDI : ce serait pourtant l'occasion de porter les questions des collègues concernant la prise en compte automatique de leur ancienneté. La loi stipule qu'un entretien doit avoir lieu tous les 3 ans et ouvrir droit à une rémunération supérieure : comment expliquer dans ce cas qu'une collègue doive faire valoir ses droits et n'ait pas vu son ancienneté prise en compte automatiquement ?

Nous regrettons également et nous nous inquiétons des licenciements qui ont lieu depuis mars, liés soit à des questions de santé, soit à des raisons économiques. Plus que jamais, la FSU réaffirme son mandat principal : la résorption de la précarité passe par un vrai plan de titularisation, loin d'être satisfait par le dispositif Sauvadet et par l'entrée sans concours des plus anciens contractuels dans la Fonction Publique. Si une académie a besoin de tant de contractuels pour enseigner dans chaque classe, elle doit aussi œuvrer à ce que les droits de ces personnels, si nécessaires à la bonne marche de l'Éducation Nationale, soient respectés.